

## CONDUITE À TENIR POUR L'ELABORATION DU DUER

*ENJEU : Analyse des risques professionnels et construction d'un outil de gestion à la prévention des risques*

Réglementation	Méthode	CONDUITE À TENIR	
		ETAPES	Personnes ressources
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b><u>Obligatoire pour chaque école</u></b></li> </ul> <p>Conformément au Décret 2001-1016 du 5 novembre 2001- Circulaire d'application du 18 avril 2002</p>	<p style="color: red; text-decoration: underline;">S'appuyer sur des documents existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PV de la commission de sécurité</li> <li>- Registre santé sécurité au travail</li> <li>- Rapport d'inspection Santé et Sécurité au travail de la DAHS</li> <li>- Rapports des contrôles techniques périodiques</li> <li>- Compte-rendu des conseils d'école</li> <li>- Compte-rendu des exercices d'évacuation incendie</li> </ul>	1. Avoir été formé au PAD et DUER	Formateurs DAHS
		2. Elaborer les fiches PAD <b>avec l'équipe enseignante</b> lors d'une concertation en conseil des maîtres	Assistant de prévention de circonscription
		3. Renseigner la fiche récapitulative du DUER (tableau de synthèse)	Assistant de prévention de circonscription
		4. Présenter le DUER au Conseil d'école	
		5. <b>Envoyer le document à :</b> - IEN - Mairie (au service concerné selon les communes)	Assistant de prévention de circonscription
		6. Faire vivre le DUER en le réactualisant au besoin, et au minimum 1 fois par an	Assistant de prévention

**Observation** : utiliser la liste des 22 familles de risque susceptibles d'être présents dans les ERP du 1<sup>er</sup> degré